La parole qui blesse [1]

Francesca Vidal
Philosophe, Université de Koblenz-Landau, Allemagne

Les mots peuvent-ils nous blesser ? Et si oui, pourquoi le peuvent-ils ? Et si les dévalorisations ne s'expriment pas au travers d'insultes directes mais au contraire indirectement, qu'est-ce qui en fait des paroles blessantes ?

Que penser lorsque quelqu'un dit : « Elle est toujours à l'heure bien qu'elle soit espagnole » ; « Elle fait une conférence scientifique alors qu'elle est la chargée de l'égalité homme-femme » ?

Il s'agit peut-être là d'un compliment ; le locuteur ou la locutrice n'a-t-il ou elle pensé à rien de mal ; s'agissait-il d'ironie, d'une parole qui se voulait spirituelle, ou bien, quand même, d'une volonté délibérée d'humilier...

Comment distinguer ce qui est drôle de ce qui est insultant ? Sabine Krämer, philosophe de la parole, qui s'est longtemps penchée sur la question de la violence des mots, utilise souvent un exemple qui provoque toujours l'admiration pour sa spiritualité, bien qu'il s'agisse là d'un combat rhétorique : « Si j'étais votre femme, je verserais du poison dans votre café ! » s'écrie Lady Astor au Parlement. « Et si j'étais votre mari, je boirais ce café ! » répond Churchill à son adversaire politique (Krämer 2007, p. 32).

Les exemples qui précèdent appartiennent-ils à ce que, depuis les années 1990, le concept de *hate speech* tente de cerner, c'est-à-dire à ces discours qui abaissent et dénigrent consciemment ?

Prenons par exemple l'ironie qui peut certainement se révéler blessante, mais à laquelle nous ne serions certainement pas prêt à renoncer. L'ironie est une forme rhétorique

1. Cette contribution repose sur les résultats obtenus lors d'un séminaire de deux semaines à la *Sommerakademie der Studienstiftung des deutschen Volkes*, à Greifswald, en septembre 2014 et doit beaucoup à la participation et aux commentaires des participants. Elle a été rédigée avant les tueries de janvier 2015 à Paris. Ces événements nécessitent quelques compléments au sens de Ernst Bloch qui, lorsqu'il évoquait l'obligation d'une réaction puissante, décrivait celle-ci comme « un impératif catégorique avec le revolver au poing » (Bloch 1923, p. 302) rejoignant ainsi qu'« [i]l est évident que l'arme de la critique ne saurait remplacer la critique des armes » de Karl Marx (1843).

très appréciée, que ce soit dans la littérature, les discours politiques ou dans les spectacles de cabaret. Le mode satirique peut être blessant pour une personne, puisque la satire dépasse volontairement les limites. Que peut se permettre la satire ? Tout ! répond Tucholsky. La satire est une forme légitime de résistance politique. Elle a la prétention de pouvoir, par la parole, agir sur les événements. La fonction de la satire est d'entrainer les lecteurs, les auditeurs à prendre passionnément et massivement parti pour une cause. [2] Et le spécialiste de littérature Burghart Meyer Sickendiek a sans doute raison lorsqu'il affirme qu'il serait erroné de qualifier de discours de haine, un texte littéraire qui aurait recours à une ironie mordante, une moquerie blessante, une polémique satiriste ou caustique ou même à une rhétorique de la discrimination. L'époque et le lieu de la parole jouent là un rôle tout à fait déterminant.

Et pourtant rares sont ceux qui posent la question de la langue comme médium de l'expression de la violence. Pour les éditeurs d'une grammaire de la maltraitance verbale, « du manque de tact indirect jusqu'au discours de haine discriminant, la langue peut être une violence » (Herrmann et Kuch 2007, p. 7 [notre traduction]). Il convient pourtant de se demander avec Petra Gehring si « violence » est bien le terme qui convient et s'il ne faudrait pas lui préférer cette formulation : la parole peut développer une force physique qui agit sur notre corps, qui peut le blesser mais pas seulement. La langue peut devenir une arme, avec laquelle on peut se battre pour des convictions, avec laquelle on peut séduire car elle libère des éléments érotiques et avec laquelle on peut humilier et blesser. Et justement, cette force utilisée comme outil rhétorique montre qu'elle est un élément constitutif de la langue et non un élément externe qui viendrait s'y ajouter.

Nous allons maintenant tenter de montrer quand et comment la langue peut avoir l'effet d'un coup porté, avec des conséquences perceptibles au niveau physique / physiologique car, comme le dit Gehring (2007, p. 219) : « Des sueurs froides aux cheveux dressés sur la tête, nous réagissons aux paroles dans notre chair. » [Notre traduction.]

Il reste cependant difficile de décider si ce ressenti physique est une blessure ou non. Qu'est-ce qui est blessé ? Les blessures visibles qui pourraient en témoigner sont rares. Et pourtant nous savons que les discours discriminants peuvent provoquer des dégâts psychiques et physiques. On entend souvent que les violences verbales sont préférables aux violences physiques. Il ne s'agit pas ici de remettre cette affirmation en cause mais d'insister sur l'absolue nécessité que le parler ensemble soit une forme pacifique de 'l'être ensemble', car même si notre corps n'a pas été touché, notre personne l'a été, ce qui peut avoir des conséquences au niveau corporel. C'est pourquoi nous sommes le plus souvent convaincue que les discours de haine, par exemple, ne sont pas seulement un appel à la violence mais sont en soi une violence. En quoi le sont-ils ?

Nous nous retrouvons ici sur un terrain mouvant. Il est plus facile de sanctionner une gifle concrète qu'une gifle verbale car les traces sont visibles. Et la définition de ce qu'est une insulte est encore souvent un sujet de discussion devant les tribunaux.

2. La réédition par Charlie Hebdo des caricatures montre bien que cela vaut également pour la forme graphique de la satire. Car, même s'il faut donner raison aux critiques qui affirment que la satire a ses limites, que le satiriste ne devrait pas dire tout ce qu'il veut, on ne peut ignorer que ces limites importent peu aux terroristes. Ils assassinent celui qui les critique, quelle que soit la prudence avec laquelle celui-ci s'exprime.

Un étudiant en droit de Tübingen rapportait cet exemple : dans cette petite ville universitaire, trois policiers avaient été traités d'homosexuels par un ivrogne énervé. Le tribunal décida que le terme d'homosexuel ne saurait être une insulte. Ceci nous montre que la catégorisation dépend de notre culture, nos positionnements, nos valeurs et donc du lieu et du moment. S'il est naturellement exact que le terme d'homosexuel ne représente pas une insulte en soi, il a pourtant été clairement pensé et utilisé comme tel. Le problème se trouve-t-il du côté des insultés ? Qu'en est-il de la responsabilité du locuteur ? Le terme utilisé ne suffit pas pour définir la dimension blessante ; il nous faut avoir recours à la pragmatique et, sans connaissance du contexte, il est quasiment impossible de décider de ce qui est une insulte ou non. Qui dit quoi à qui et comment, dans quelles conditions ? La prosodie, la hauteur de la voix, son intensité, le rythme de la parole font partie du comment. Ou bien, pour l'exprimer de manière plus philosophique : il ne s'agit pas de termes particuliers mais de leur fonction dans un mode d'expression déterminé.

Et une fois cela posé, nous ne savons toujours pas s'il convient de le sanctionner ou non. Même lorsqu'il s'agit d'un discours de haine qualifié, comportant des expressions antisémites, une intolérance religieuse, une dépréciation des tziganes, une homophobie ou insulte à l'égard des transsexuels, il n'existe pas d'unanimité pour décider s'il est bon de l'interdire ou non.

Bien sûr, il y a dysfonctionnement dans la communication entre agresseur et agressé lorsque sont utilisés des mots blessants, mais les dysfonctionnements font partie du quotidien, sont partie prenante de notre culture, sont même quelquefois le chemin qui mène au changement.

C'est pourquoi les questions posées par la philosophe Sybille Krämer semblent pertinentes : La langue comme violence n'est-elle pas un élément inhérent à la culture et non pas une digression d'une communication axée sur la recherche d'un consensus ? Est-il d'ailleurs possible d'affirmer que la communication a pour objet la recherche d'un consensus ?

Il faut ajouter qu'à l'opposé de la violence physique, la violence verbale échappe à un recours légal car la liberté d'expression appartient aux droits inaliénables d'une démocratie. Il est ainsi formulé dans l'article 5 de la constitution allemande : « (1) Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser son opinion en parole, écrit ou image [...] Toute censure est interdite. ». Mais nous y trouvons également : « (2) Ces droits trouvent leur limite dans les prescriptions du droit public, dans les mesures légales relatives à la protection de la jeunesse et du droit à la dignité. ».

Si nous ne pouvons pas démontrer qu'il y a eu incitation à la haine, ou bien mise en danger de l'ordre public, il est très difficile de se défendre juridiquement contre les attaques verbales. Comment définir la frontière entre liberté d'expression légitime et forme d'expression répréhensible ? Que signifie atteinte à la dignité humaine ? [3]

3. Le pape François, dans son discours consécutif aux meurtres perpétrés à Paris, a rappelé que l'insulte à la mère déclenche l'agressivité. Il tentait de montrer ainsi qu'indépendamment de la dimension religieuse il existe pour tous les êtres humains une limite au supportable dans l'expression verbale. Même si cela ne justifie aucunement une réaction violente, cela montre pourtant ce que la violence verbale est susceptible d'engendrer.

Le philosophe Ronald Dworkin expliquait en 2006 – sur la base du premier amendement à la constitution américaine – que « *free speech is a condition of legitimate government* » et exigeait pour cela un droit non limité à la liberté d'expression. La démocratie devrait supporter l'existence de fanatiques, ne devrait pas les empêcher de s'exprimer mais au contraire encourager la réponse dans le discours public, sauf bien sûr lorsque le discours est la cause directe d'une violence physique.

Les opposants à cette position évoquent en premier lieu le *Subordination Argument,* affirmant qu'ainsi le concept de liberté serait mis au-dessus de celui d'égalité, car les chances des minorités seraient affaiblies par les discours de haine, ces discours influençant la réalité sociale et cimentant le statut d'infériorité. Leur second argument, appelé *silencing argument*, serait que les victimes de ces agressions verbales seraient réduites au silence, démunies et rendues invisibles. Le rôle de la femme serait ainsi en partie défini par des paroles sexistes qui pourraient mener au *real harm*, à une domination physique.

Mais que se passe-t-il, interroge la philosophe américaine Judith Butler (2006), quand les agressés se mettent à utiliser dans une perspective subversive, afin d'en détourner la signification, une dénomination jusqu'ici blessante ? « Homo » n'est plus une insulte aujourd'hui. Kanak-Attack a repris pour soi le terme de Kanak, longtemps utilisé comme insulte. Le concept d'intellectuel est aujourd'hui neutre. Les significations peuvent donc évoluer. Butler fait remarquer que les insultes ne fonctionnent que « si elles apparaissent sous forme de rituel, c'est-à-dire qu'elles sont reproductibles dans le temps et maintiennent ainsi un champ d'efficacité qui ne se limite pas à l'instant où elles sont utilisées ». Elle s'oppose pour cette raison à une solution juridique car, si un tribunal statuait sur ce que sont des discours de haine, il ne ferait que renforcer la dimension ritualisée, n'empêcherait pas les discours mais au contraire les produirait lui-même en décidant de ce qui vaut pour tel. C'est pourquoi Butler préconise de rechercher une solution en dehors du domaine juridique. Elle veut opposer la dimension performative de la langue aux structures du pouvoir. Redonner du sens aux mots employés serait sa réponse aux paroles blessantes car elle distingue entre *hate speech* et *excitable speech*, c'est-à-dire une parole excitée qui échappe au contrôle et comporterait ainsi une plus-value rhétorique.

Nous sommes passée d'une parole blessante prononcée par une personne s'adressant à une autre personne au débat sur le discours de haine, sans avoir pu expliquer ce qui blessait. Peut-être parce que nous faisons partie des gens, nombreux, qui dès l'enfance ont entendu qu'il ne fallait pas accorder d'importance à ce genre de discours. Qui n'a jamais entendu de phrases telles que : « Il ne le pensait sans doute pas vraiment », « N'y pense plus » ou bien même « Oh, ne fais pas tant d'histoires pour ça ! » ?

Le doute peut vite surgir, que le problème ne serait pas nécessairement le fait de l'agresseur mais se situerait plutôt de notre côté, et que nous serions tout simplement trop susceptible. Ce qui est alors sous-entendu est peut-être en partie vrai : la violence au moyen de la parole exige de la part du récepteur un effort de compréhension, ce qui signifie que la personne en face doit être acceptée en tant que personne qui nous comprend et qui, parce qu'elle nous comprend peut être blessée par des paroles.

Cela signifie que nous avons besoin de connaissances sur la langue, sur les données culturelles, sur les valeurs, les préjugés, etc.

Et ainsi, nous parvenons presque à une réponse. Judith Butler explique notre processus d'individuation par notre besoin fondamental d'être récepteur d'un discours : nous avons besoin de voir notre moi confirmé par la parole de l'autre. D'une part, explique Krämer (2007), le discours de l'autre nous fragilise lorsqu'il nous dénie et nous méprise ; d'autre part, il n'est pas possible de réduire complètement le potentiel destructeur des mots à une intention personnelle du locuteur. Il faut faire appel pour le comprendre au processus de sédimentation à l'œuvre dans les pratiques langagières agressives ; celles-ci peuvent s'accumuler rituellement dans des expressions péjoratives puis être actualisées dans des insultes concrètes.

Ce que nous recherchons dans la discussion, c'est la capacité à établir un lien – refuser celui-ci revient à exclure, à discriminer, à rejeter notre altérité, ce qui sera perçu alors comme une blessure. Toujours, quand la violence n'est pas *potentia*, comme par exemple la violence qui vient du peuple, mais *violentia,* comme celle que nous éprouvons néfaste pour nous, nous la subissons et elle fait de nous une victime.

Se référant à Butler, Krämer propose cette interprétation : si le statut de sujet n'apparaît réellement qu'au travers des échanges avec les autres, du fait que les autres s'adressent à nous et que nous pouvons leur répondre, alors, si la possibilité de répondre est déniée, la parole devient effectivement un outil de destruction.

Pourtant si nous acceptons le fait que les mots peuvent blesser, nous devons poser comme postulat que, lorsque nous nous exprimons, nous agissons. Revenons à la linguistique pragmatique qui a montré à quel point, derrière les mots d'un discours, se cachait bien plus que ce qu'une analyse des mots qui le constituent ne pourrait révéler. John L. Austin parlait des différents actes de langage, distinguait entre constatifs, qui peuvent être vrais ou faux, et performatifs, qui correspondent à l'exécution d'une action. Tout cela étant connu, nous ne souhaitons pas nous aventurer davantage dans le domaine de la linguistique. Il nous faut juste prendre en considération que la parole performative influence le déroulement des choses et du monde, en ce qu'elle modifie les personnes et pas nécessairement dans un sens positif. Il faut souligner ici l'énorme différence résultant du statut du locuteur, selon qu'il parlera en son nom propre ou bien au nom d'une instance socialement légitime et donc du rôle qu'il se sera attribué.

Mais la violence par la parole est-elle un acte de langage performatif ? De quelle action s'agit-il ici ? Quelles en sont les conséquences ou plutôt : l'acte de langage change-t-il quelque chose à la réalité de celui auquel il s'adresse ?

Nous devons à la philosophie du début du XX^{e} siècle d'avoir reconnu que la parole constitue la réalité et peut la changer. Cette découverte a eu une énorme influence sur l'analyse critique du discours politique. Osons une petite digression pour évoquer l'époque où la critique linguistique abandonnait la critique stylistique et textuelle au profit d'une critique de la parole publique, pour montrer de manière exemplaire quel pouvoir effectif pouvait être attribué à la parole. L'un des principaux protagonistes de la critique linguistique morale, Karl Kraus, a voulu protéger la langue de ses locuteurs, ici essentiellement les journaux. Dans sa revue *Die Fackel*, il a confronté ses lecteurs

à la banalité d'une utilisation superficielle de la langue, voire d'une langue dépourvue de sens, d'une langue fourvoyée, et cela en transposant des citations issues de la presse dans un autre média (la satire). Il isola des phrases de leur contexte, fabriquant ainsi une satire destinée à être un miroir pour la société. Son objectif était de s'opposer à la destruction de la pensée indépendante. Qui était ici le criminel ? Les journalistes qui utilisent la langue pour l'abrutissement des masses ou le satiriste qui dévoile les mécanismes de la méthode utilisée, ou encore l'auditeur et le lecteur qui se laissent dépouiller de leur responsabilité ?

Un exemple encore plus frappant nous est livré par la critique du discours politique de Viktor Klemperer (1947) dans ses notes et analyses *Lingua tertii imperii*. Il y décrit la langue utilisée par les national-socialistes comme une langue qui ne serait pas destinée à la communication – c'est à dire à un échange – mais comme la simple expression de la puissance. Il met en évidence des actes de langage comme le mensonge, la dissimulation, la calomnie, l'exagération ou l'euphémisation. Une telle pratique langagière « ... harcèle et menace celui auquel elle s'adresse avec des mots et des phrases « monumentaux » ; elle le « travaille » avec ses répétitions rhétoriques staccato et ses images surchargées et ses métaphores (Volmert 1989, p. 148). Bien sûr, il s'agit ici essentiellement de montrer comment la violence verbale crée un climat qui se transforme irrésistiblement en violence physique. [4]

Les mécanismes apparaissent ici clairement et l'on voit bien comment l'agression est déjà dans la parole ou, en d'autres termes, comment son objectif est d'empêcher la parole de l'autre.

Krämer distingue entre trois stratégies décisives que nous mettons en œuvre lorsque nous voulons blesser avec des mots :

- la séparation délibérée entre le nous et le vous/eux, c'est à dire entre ceux qui appartiennent au groupe et ceux qui en sont exclus ;
- la stéréotypisation : les différences sont transformées en stéréotypes, et même souvent obscurcies en conception du monde ;
- le dénigrement et la dépréciation au travers d'un jeu de connotations négatives.

« Les discriminations sont d'autant plus menaçantes que la personne agressée se situe en périphérie de la société, car elles menacent de la faire basculer complètement en dehors de l'espace social » (Krämer 2007, p. 44). La parole blesse donc chaque fois que l'indisponibilité de l'autre est inacceptable et que la contradiction lui est interdite.

Cependant la parole utilisée comme arme, que ce soit de critique ou politique, qui bien sûr peut blesser, est pourtant stimulante ; en provoquant la réaction, en faisant exister le débat, elle vise au changement et au progrès. [5]

Comme vous pouvez le voir, notre contribution n'apporte pas de réponse à la question de savoir comment faire avec les mots qui blessent, quels sont les actes de langage à

4. C'est la raison des craintes actuelles que certains individus, qui pour des raisons psychologiques diverses prononcent des paroles insultantes contre l'Islam, pourraient aisément basculer vers d'autres types de violence.

5. C'est ce qu'explique le rhétoricien Gert Ueding (2014) à l'exemple du philosophe Ernst Bloch sous le titre « Destructio destructionis – Ernst Bloch, polémiste », au congrès annuel de la société Ernst Bloch en octobre 2014 (conférence non publiée).

proscrire ou non. Nous espérons cependant avoir montré que la parole est une arme que nous pouvons utiliser de manière responsable comme nous le ferions dans un contexte sportif – ce qui s'apprend par exemple au travers de l'étude de la rhétorique – ou bien avec laquelle nous pouvons délibérément blesser. Pourquoi ne devrions-nous pas le faire ? Tout simplement parce que nous pouvons le faire.

Bibliographie

Bloch, Ernst (2007), *Geist der Utopie 2,* Fassung von 1923, Frankfurt am Main, Suhrkamp 1964, 352 p.

Butler, Judith (2006), *Haß spricht. Zur Politik des Performativen,* Frankfurt am Main, Suhrkamp, 263 p.

Dworkin, Ronald, « The Right to Ridicule », *The New York review of books*, vol. 53, n° 5, March 23 2006, consultable en ligne sur http ://www.nybooks.com/articles/archives/2006/mar/23/the-right-to-ridicule/ (dernière consultation : 15/7/2017).

Gehring, Petra, « Über die Körperkraft von Sprache », *in* Herrmann Steffen K., Krämer Sybille et Kuch Hannes (éds.) (2007), *Verletzende Worte. Die Grammatik sprachlicher Missachtung*, Bielefeld, transcript, 372 p.

Herrmann, Steffen K. et Kuch, Hannes, « Verletzende Worte. Eine Einleitung », *in* Herrmann Steffen K., Krämer Sybille et Kuch Hannes (éds.) (2007), *Verletzende Worte. Die Grammatik sprachlicher Missachtung*, Bielefeld, transcript, 372 p.

Klemperer, Viktor (1947), *LTI* [Lingua tertii imperii], Berlin, Aufbau-Verlag, 349 p.

Krämer, Sybille, « Sprache als Gewalt oder : Warum verletzen Worte ? », *in* Herrmann Steffen K., Krämer Sybille et Kuch Hannes (éds.) (2007), *Verletzende Worte. Die Grammatik sprachlicher Missachtung*, Bielefeld, transcript, 372 p.

Marx, Karl (1843) (trad. Jules Molitor, 1998), *Contribution à la critique de La philosophie du droit de Hegel. Introduction*, Paris, Éditions Allia, 46 p.

Ueding, Gert, « Destructio destructionis – Blochs Waffe der Polemik », *Unveröffentlichtes Redemanuskript* (2014), Jahrestagung der Ernst-Bloch-Gesellschaft.

Volmert, Johannes (1989), « Politische Rhetorik des Nationalsozialismus », *in* Ehlich Konrad, *Sprache im Faschismus*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 326 p.